



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 26 septembre 2018

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Tempête tropicale Kirk :
La Guadeloupe en alerte orange cyclonique
Préparez-vous

A l'approche de la tempête tropicale KIRK, le préfet place la Guadeloupe en alerte cyclonique ORANGE ce mercredi 26 septembre à 19h00.

Les prévisions de Météo France :

Le centre de KIRK est prévu de traverser l'arc antillais jeudi entre la mi-journée et la soirée entre la Martinique et la Dominique.

Ses premiers effets se feront sentir sur l'archipel guadeloupéen dès cette nuit, au niveau de la mer.

La mer devient forte dès la nuit prochaine en Atlantique. Jeudi après-midi, les creux moyens atteignent 3m à 4m, une longue houle de nord-nord-est croisant la mer du vent d'est-sud-est levée par KIRK. La mer envahira alors par endroits les parties basses du littoral, notamment du Moule à Saint-François, la Désirade, Capesterre de Marie-Galante, le Petit Cul-de-Sac marin Capesterre-Belle-Eau et les Saintes. Les vents d'est à nord-est se renforcent progressivement jeudi matin et atteignent leur pic dans l'après-midi et soirée avec des valeurs moyennes de 50 à 70 km/h et des rafales de 80 à 100 km/h, jusqu'à 120 km/h sur les montagnes, tout en s'orientant à l'est-sud-est.

Les pluies s'intensifient dans l'après-midi de jeudi en devenant orageuses. Des cumuls de 100 à 150 mm sont attendus sur l'épisode, localement 200 mm sur le relief basse-terrien.

Le préfet décide de fermer les établissements scolaires et les crèches à partir du jeudi 27 septembre 6h00, et ce jusqu'à nouvel ordre. Les activités de plein air sont également interdites.

Le préfet demande à la population de suivre ces consignes de sécurité :

- 1 : Écouter les bulletins météo et les consignes diffusées (internet, kiosque, radio et télévision).
- 2 : Préparer les habitations en les consolidant et en protégeant les ouvertures ; en mettant à l'abri et hors d'eau les objets personnels et documents ; en organisant le stockage de nourriture et matériels ; en déconnectant les systèmes de remplissage de la citerne d'eau pluviale et en protégeant les réservoirs le cas échéant.
- 3 : Protéger les embarcations nautiques.
- 4 : Effectuer les derniers achats pour acquérir une autonomie de plusieurs jours.
- 5 : Faire le plein de carburant de votre véhicule.
- 6 : Prévoir une somme d'argent liquide pour pouvoir acheter des denrées de 1ère nécessité.
- 7 : Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables dans les commerces et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, installations aériennes et échafaudage...).
- 8 : Mettre à l'abri les troupeaux, cheptels et animaux de ferme.

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

Twitter.com/prefet971